

## CONSEIL DOCUMENTAIRE

### Procès-verbal de la séance du 28 juin 2018

Le Conseil documentaire s'est réuni le 28 juin 2018, salle du Conseil de l'IUT de Dijon, sous la présidence de Mme Christelle SEREE CHAUSSINAND, représentant M. Alain BONNIN, Président de l'université.

#### Présents ou représentés à titre délibératif

- Vice-présidente : Mme SEREE CHAUSSINAND
- Enseignants-chercheurs : M. BONNEAU, M. STEIN
- Personnels du Pôle documentation : Mme ALLEGRET, Mme MARCEL, Mme MENNEGAUX, Mme ROUZET (procuration)
- Personnalités extérieures : M. MARGUIER, Mme ROLLIN (procuration)
- Personnels des bibliothèques associées : Mme DROUX-CANAC, Mme RAFFESTIN

Total : 11 /20

#### Présents à titre consultatif

- Enseignants-chercheurs : M. ANDOLFATTO, Mme MERY
- Représentants du Pôle documentation : Mme DESSEIGNE, Mme ASHTA, Mme DANION, M. GOUNOT, M. HUSSON, Mme LAURENT, Mme MARTIN-BREGEON, M. SCHMITT, Mme THIBERT, Mme VERNATON
- Directrice du SCD UFC : représentée par Mme SMOUTS

**Excusés** : Mme BOITELLE, Mme DUMAS, Mme BOGUET, Mme SEGUY, Mme SCHAEFFER

**Absents** : M. CAMUS, M. HULIN, Mme MAUREL, Mme BOUDIER, Mme PETITFOUR, M. CHENEVEZ, Mme DEMONCEAUX, M. GOUGEON, M. TIZIO, M. WEEBER, M. HELLEU, M. JOBARD.

Mme SEREE CHAUSSINAND ouvre la séance à 14 heures.

Elle énonce les membres absents excusés.

Les points mis à l'ordre du jour sont présentés aux membres du Conseil.

## **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2017**

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **II. RAPPORT D'ACTIVITE 2017**

Le rapport d'activité est présenté par M. HUSSON.

Afin de faire face à la baisse de 20% sur la dotation de fonctionnement allouée au Pôle documentation, des mesures d'économie ont été adoptées. Le volume d'achat d'ouvrages a diminué de 10% et 17 ressources numériques ont été supprimées. De même, le recours aux étudiants-moniteurs a été réduit avec 2000 heures rémunérées en moins par rapport à 2016.

### **❖ Acquisitions d'ouvrages**

On observe une baisse importante des dépenses d'acquisition d'ouvrages par étudiant (0.31 ouvrage/étudiant en 2017).

### **❖ Personnels**

Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) a diminué, conséquence de l'effet mécanique des temps partiels mais également du plan de retour à l'équilibre financier (postes gelé, CAE non renouvelés...). La répartition par catégorie de personnels est similaire à celle de 2016.

### **❖ Activités sur place**

En moyenne, les bibliothèques de l'Université sont ouvertes 63 heures/semaine, 2748 heures/an, 267 jours/an.

Trois nocturnes hebdomadaires sont proposées et une bibliothèque est ouverte le samedi après-midi. Les bibliothèques Droit-Lettres et Sciences ont obtenu le label « Noctam BU+ », attribué aux bibliothèques offrant au minimum 63 heures d'ouverture par semaine par le Ministère dans le cadre du plan BU ouvertes +.

### **❖ Fréquentation**

Le taux de fréquentation reste stable avec plus de 957 000 entrées en 2017.

La baisse assez nette du taux de prêt à domicile suit la tendance nationale.

La BU Droit-Lettres et les BU de l'ESPE concentrent à elles seules 68% des prêts.

L'évaluation de la consultation sur place indique également une tendance à la baisse.

Concernant le numérique, la réduction de l'offre a eu un impact direct sur les usages avec une diminution du nombre de consultations et d'articles téléchargés. Les ressources les plus consultées restent celles proposant de la documentation juridique (DALLOZ notamment).

#### ❖ **Formation des usagers**

Le nombre d'heures de formation est en augmentation (872 heures) ainsi que le nombre d'étudiants formés (7 651).

Si certaines formations font l'objet d'un maquetage, d'autres font suite aux relations tissées avec les enseignants.

#### ❖ **Services à la Recherche**

Le Pôle documentation est administrateur du portail HAL-UB. Six personnes ont été formées pour référencer les publications scientifiques dans HAL-UB.

Le Pôle documentation procède au signalement des thèses numériques (circuit revu en 2017 avec l'application ADUM, utilisée par la COMUE).

#### ❖ **Qualité de l'accueil (référentiel Marianne)**

La phase de lancement a été mise en œuvre : auto-évaluation, enquête puis préparation des plans d'action.

#### ❖ **Activités culturelles**

Cinquante-cinq événements ont été proposés sur l'ensemble des bibliothèques du Pôle documentation en 2017.

#### **Echanges sur le rapport d'activité :**

Mme DESSEIGNE attire l'attention des membres du Conseil documentaire sur la difficulté à maintenir un service de qualité dans un contexte de plan de retour à l'équilibre financier.

M. BONNEAU pose la question du fonctionnement du Learning Center si les budgets restent au même niveau à la fin du PREF.

Mme SEREE CHAUSSINAND indique que le PREF a eu des effets très positifs mais les résultats des Dialogues d'Objectifs et de Moyens démontrent qu'il convient de rester raisonnable.

Mme MERY demande si la baisse du nombre d'emprunts est un phénomène que l'on peut retrouver dans les autres universités.

M. HUSSON indique que les études ministérielles démontrent qu'il s'agit d'une tendance générale à l'échelle de la France et même de l'Europe. Cependant, il est difficile de savoir si cette diminution est compensée par l'usage du numérique.

M. ANDOLFATTO se demande s'il ne faut pas nuancer la baisse des prêts par les chiffres de fréquentation et de consultation sur place.

M. HUSSON répond que la fréquentation est stable et qu'on note tout de même une baisse des consultations sur place.

Mme DESSEIGNE déplore la baisse des prescriptions des enseignants par rapport aux livres.

M. STEIN précise que les étudiants lisent de moins en moins et se tournent davantage vers les ressources en ligne, surtout pour le niveau Licence. Mme MENNEGAUX engage tout de même les enseignants à prescrire des ouvrages papier afin de favoriser le prêt, car elle souligne que les prêts ont augmenté en B2UFR grâce aux prescriptions enseignantes.

M. MARGUIER demande si les désabonnements effectués par le Pôle documentation, alors que certains laboratoires se réabonnent, ne se font pas au bénéfice des éditeurs.

Mme ASHTA rappelle que les abonnements individuels coûtent plus cher à l'établissement pour un service moindre et risquent par ailleurs d'être vecteur d'inégalités entre les disciplines. Elle cite l'exemple d'un laboratoire de physique qui souhaitait se réabonner au bouquet de revues APS et qui s'est vu proposé un tarif 5,5 fois plus cher que celui négocié par Couperin.

### **III. ACTUALITES DU PROJET LEARNING CENTER**

Des flyers ont été distribués sur le campus afin d'annoncer la fermeture de la BU Sciences et de communiquer sur le projet Learning Center.

Le cabinet d'architecture SOGNO a finalisé l'avant-projet définitif.

Des réunions techniques ont lieu régulièrement avec le Pôle patrimoine, chargé d'analyser les résultats de l'appel d'offres relatif aux travaux (18 lots pour un montant total de 3.6 millions d'euros). L'estimation semble assez juste même s'il reste encore quelques lots non pourvus.

Le service communication de l'Université a réalisé un plan de communication qui a été validé par les instances. Un blog sera créé à la rentrée et des informations seront diffusées via les réseaux sociaux et le portail documentaire. Un comité de suivi a été mis en place en novembre 2017.

Concernant le choix du nom, un atelier de naming, piloté par A. Fournier et composé de personnels de bibliothèques, d'enseignants et d'étudiants a été mis en place. Cinq noms ont été soumis à l'équipe de gouvernance mais les deux propositions retenues (« Prisme » et « Equinoxe ») n'ont pu être conservées car la recherche d'antériorité s'est révélée positive. Deux nouveaux noms seront proposés. Le choix définitif pourra être dévoilé lors d'une animation proposée dans le cadre des Campus Days.

Un travail autour de micros actions a été mené en co-construction avec les personnels des BU Sciences et Santé : salle de réalité virtuelle, salle de sieste, salle d'anatomie, espace restauration...

Trois journées de formation-action animées par un formateur sont prévues en octobre 2018 afin de travailler en co-construction sur la structure de l'organigramme du Learning Center et les fiches de poste.

#### ❖ **Avancée du chantier**

La bibliothèque de Sciences est fermée au public depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Plus de 4500 ouvrages ont été déménagés en BU droit-Lettres où a été installée une « mini-bibliothèque Sciences ».

En interne, les collections ont été déménagées vers les plateaux documentaires (2.7 kms linéaires).

Mme DANION note que les opérations de désherbage ont également impacté la charge de travail d'autres bibliothèques comme la B2UFR.

Le déménagement des bureaux et des personnels s'est déroulé les 28 et 29 juin.

Mme DESSEIGNE souligne que le mobilier qui ne sera pas réutilisé dans le Learning Center a été proposé aux composantes de l'Université.

#### Le planning des travaux :

- Novembre 2018 : début des travaux (désamiantage)
- Du 18 février au 17 avril 2020 : installation du mobilier puis des personnels
- 1<sup>er</sup> septembre 2020 : ouverture du Learning Center

Pour répondre aux interrogations de Mme SMOUTS concernant le Pédagolab, Mme DESSEIGNE précise qu'il s'agit d'un équipement destiné aux enseignants et qui pourra accueillir des projets de pédagogie innovante mais dont la forme reste encore à définir.

M. MARGUIER s'interroge sur la possibilité d'envisager une deuxième phase de travaux sur les plateaux documentaires.

Pour Mme DESSEIGNE, celle-ci serait souhaitable car les sols et les huisseries sont très dégradées. Dans le cas contraire, on peut craindre que la fréquentation se concentre uniquement sur les espaces rénovés.

#### **IV. OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE D'AUXERRE ET VALIDATION DU NOM DE LA BIBLIOTHEQUE**

La nouvelle bibliothèque universitaire d'Auxerre est présentée par M. GOUNOT, responsable de la BIUT Dijon-Auxerre.

Le projet, initié en 2007, a pris énormément de retard suite à la défaillance de plusieurs entreprises.

La bibliothèque a ouvert ses portes le 21 juin dernier. Pour un investissement d'un montant total de 154 600 euros, elle met à disposition des usagers et des personnels :

- 630 m<sup>2</sup> sur deux étages dont deux bureaux individuels
- 60 places assises (30 dans l'ancienne bibliothèque)
- 2 magasins
- 1 salle informatique pour les travaux pratiques (16 places)
- 1 salle de travail en groupe (19 places)
- 7 postes informatiques publics et 8 postes destinés aux travaux pratiques
- Un système antivol
- Une possibilité de stockage de 15 000 ouvrages.

Le nom de « bibliothèque Joseph Fourier » a été proposé en référence à Joseph Fourier, mathématicien né à Auxerre il y a 250 ans.

Avant validation par le Conseil d'Administration de l'Université, la proposition est soumise au vote des membres du Conseil documentaire :

10 voix pour - 0 voix contre - 1 abstention

La proposition est approuvée.

## V. INFORMATIONS DIALOGUES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018

### ❖ Point financier

Mme DESSEIGNE présente l'argumentaire relatif à la demande de dotation.

Le Pôle documentation sollicite pour 2019 :

- Le financement du réabonnement à dix ressources numériques de niveau recherche, jugées prioritaires, pour un montant de 107 696 euros
- Un soutien à hauteur de 2 000 euros pour l'achat de monographies destinées au développement de la Licence EFFEC de Nevers
- La prise en charge des frais d'affranchissement du Prêt entre sites (PES), qui s'élèvent à 8 000 euros. Ce service, gratuit pour les usagers, bénéficie à l'ensemble de la communauté. L'ESPE, qui prend en charge la moitié du coût de l'affranchissement du PES, a indiqué ne plus pouvoir assumer ces frais devenus trop importants.
- La prise en charge de l'hébergement par la DNum des sept serveurs exploités par le Pôle documentation (2 800 euros)
- Un investissement permettant de financer, d'une part, le renouvellement de 47 postes informatiques destinés au public (36 900 euros) et d'autre part, l'installation de nouvelles bornes Wifi en BU Droit-Lettres et B2UFR (7 875 euros pris en charge par le Pôle documentation).

### ❖ Point Ressources Humaines

Mme THIBERT présente les situations sur lesquelles une attention particulière a été demandée en DOM.

#### Postes vacants

Le Pôle documentation sollicite le maintien de l'agent contractuel affecté sur le poste vacant d'adjoint administratif rattaché au service des affaires générales. Il propose une ouverture du poste aux concours à la rentrée 2019.

Il demande également le maintien de la compensation du gel du poste de magasinier à la BU ESPE de Macon. Un renfort à hauteur de 50% avait été accordé en 2017/2018 mais une occupation à temps complet serait nécessaire au bon fonctionnement de la bibliothèque.

Le départ à la retraite d'un agent magasinier est prévu à la BU droit-Lettres en juin 2019. Il a été demandé d'ouvrir un concours réservé la rentrée 2019.

La directrice du Pôle documentation envisage de faire valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Un recrutement pourrait être proposé à l'occasion du 2<sup>ème</sup> mouvement des conservateurs.

#### Personnels contractuels

Le maintien de la totalité des suppléances sur les absences longues pour maladie en BU Droit-Lettres est sollicité.

Le Pôle documentation demande par ailleurs l'autorisation d'utiliser les reliquats de temps partiels pour compenser la non reconduction des contrats d'accompagnement dans l'emploi. Il propose que 50% soient affectés à la BU ESPE de Dijon et 50% à la B2UFR.

## **VI. ADHESION A L'AGENCE LIVRE ET LECTURE BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

Issue de la fusion de trois associations du nouveau territoire régional (l'Agence Comtoise de Coopération pour la Lecture, l'Audiovisuel et la Documentation, le Centre régional du livre de Bourgogne et le Centre régional du livre de Franche-Comté), l'Agence Livre & Lecture Bourgogne Franche-Comté (ALL BFC) a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La collaboration avec le Pôle documentation s'opère autour du patrimoine écrit, d'une part et du plan de conservation partagé (fonds jeunesse et périodiques) d'autre part. Elle représente également pour les collègues un moyen d'échanger autour de la thématique du livre.

Le tarif de l'adhésion annuelle, qui s'élève à 500 euros, est soumis au vote :

11 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Le tarif d'adhésion est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.